Le 08/03/2017



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE HAUTE LOIRE

Pôle Pilotage et Animation du Réseau

Service des Domaines

Adresse: 17 rue des Moulins BP 10351

43012 LE PUY EN VELAY

Téléphone: 04-71-09-84-20 Fax: 04-71-05-96-47 Madame la Directrice départementale des finances publiques de Haute Loire

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : BOUCHET Franck

Téléphone: 04-71-09-84-61

Courriel: franck.bouchet@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2017 - 251 V 0094

à

Mairie de Vals Près le Puy

43750

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN: ENSEMBLE DE PARCELLES

ADRESSE DU BIEN: SECTEUR ST BENOÎT ET SAINT BENOÎT SUD 43750 VALS PRES LE PUY

VALEUR VÉNALE: 12 € le m² (soit 987 360 €)

1 – Service consultant Mairie de Vals Près le Puy

Affaire suivie par: Didier PORTAL

2 – Date de consultation : 01/03/2017

 Date de réception
 : 02/03/2017

 Date de visite
 : 08/03/2017

Date de constitution du dossier « en état » : 08/03/2017

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

Acquisition de parcelles dans le cadre d'un PUP (Projet Urbain Partenarial)

4 - Description du bien

Référence cadastrale : AL 68 contenance

11439 AL 73 1102 contenance AL 74 3942 contenance AL 75 contenance 1124 **AL 76** contenance 9073 AL 77 4628 contenance **AL 78** contenance 3757

AL 79	contenance	3980
AL 80	contenance	2123
AL 81	contenance	2364
AL 82	contenance	3682
AL 83	contenance	9474
AL 84	contenance	2246
AL 88	contenance	2632
AL 89	contenance	4483
AL 98	contenance	5023
AL 99	contenance	7600
AK 157	contenance	2563
AK 223	contenance	1045

Description du bien:

L'évaluation porte sur 19 parcelles en nature de terre, prés et taillis/landes. L'ensemble foncier forme deux îlots distincts d'une contenance globale de 8 ha 22 a 80 ca. Le site, en périphérie du bourg de Vals près le Puy sur un coteau, est orienté à l'Est.

Le premier îlot, proche du cimetière, regroupe les parcelles AK 157, AK 223, AL 88 et AL 89 pour une contenance totale de 1 ha 07 a 23 ca. La deuxième partie représente une superficie totale de 7 ha 15 a 57 ca.

Les parcelles, non viabilisées, sont accessibles à ce jour par le chemin de Pranlary. Toutefois dans le cadre d'une viabilisation, La création des accès et des réseaux ne pourra se faire que sur la partie basse des parcelles du fait d'une déclivité importante.

5 - SITUATION JURIDIQUE

- nom des propriétaires :

AL 68

/ LL 00	mar Book.
AL 73	PLANCHETTE Camille
AL 74	Ind. BERNARD
AL 75	Ind. CARTAL
AL 76	Cst BOYER TEYSSIER
AL 77	Ind. DUSSAP
AL 78	Ind. CHABANON
AL 79	HUGUENIN Max
AL 80	FARGIER Marie
AL 81	MICHAUD Géraldine
AL 82	Ind. LANGLADE RANQUET
AL 83	Ind. PRADINES
AL 84	HUGUENIN Edmond succ.
AL 88	CATINON Marie
AL 89	EYRAUD Paul
AL 98	Ind. MASCART PLANCHETTE
AL 99	GIRE Augusta
AK 157	Cst BERNARD COFFY
AK 223	Ind. CARTAL REIX

Ind. BOUET BOYER

⁻ situation d'occupation : libre

6 – Urbanisme et réseaux

Les parcelles sont situées en zone NA2 au Plan d'Occupation des Sols Le risque lié au mouvement du sol est faible (carte zermos)

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du bien est estimée à 12 € le m² (987 360 €) libre d'occupation.

8 - Durée de validité

12 mois

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour la Directrice départementale des finances publiques et par délégation,

Christophe LAVAL

Directeur du Pôle Pilotage et Animation du Réseau



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel; emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1800

Le 30 novembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Acquisition de parcelles de terrain nu

Adresse du bien : secteur Saint Benoît sud 43000 Vals-près-le-Puy

Valeur vénale : 94 752 € ou 12 € le m²

1 - Service consultant

AFFAIRE SUIVIE PAR:

SPL DU VELAY
ALLAN LEVY

2 - Date de consultation

: 13/11/2018

Date de réception

: 13/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

Acquisition de parcelles en nature de terres et de prés

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrains nus en terres et en prés concernant les parcelles suivantes :

Parcelle	Superficie totale	Superficie nécessaire	propriétaires
AL 75	1 124 m ²	0 m ²	Indivision CARTAL
AL 77	4 628 m²	602 m²	Pierre DUSSAPT
AL 78	3 757 m ²	591 m²	Indivision CHABANON
AL 79	3 980 m ²	688 m²	Max HUGUENIN
AL 83	9 474 m²	3 078 m ²	Léon et Danielle PRADINES
AL 84	2 246 m²	314 m²	Succession Edmond HUGUENIN
AL 86	2 860 m ²	484 m²	Norbert MOURGUES
AL 87	2 790 m ²	423 m²	Jean-Luc et Béatrice IMBERT
AL 89	4 483 m²	939 m²	Indivision EYRAUD
AK 157	2 563 m ²	625 m²	Indivision BERNARD
AK 223	1 045 m ²	152 m²	Indivision CARTAL
Total	38 950 m ²	7 896 m²	

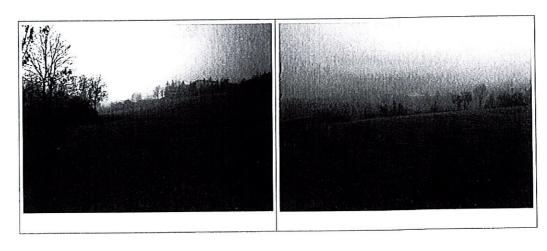
Les parcelles, non viabilisées, sont accessibles à ce jour par le chemin de Pranlary.

Elles sont situées sur un coteau orienté à l'est, en périphérie du bourg de Vals-près-le-Puy.

La parcelle AK 223 est un verger.

Les parcelles AK 157, AL 89, AL 83, AL 79, AL 78, AL 77 et AL 75 sont en nature de terres ou de prés et sont cultivées par un agriculteur.

Les parcelles AL 84, AL 86, AL 87 sont en nature de jardins.



5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaires: voir tableau ci dessus

6 – Urbanisme et réseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 94 752 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domanlales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone : 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole_evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1881

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Acquisition d'une parcelle de terrain nu

Adresse du bien : secteur Saint Benoit sud 43750 Vals-près-le-Puy

Valeur vénale: 1824 €

1 - SERVICE CONSULTANT

SPL DU VELAY ALLAN LEVY

2 - Date de consultation

AFFAIRE SUIVIE PAR :

: 30/11/2018

Date de réception

: 30/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

3-Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AK 223 de 1 045 m² pour une emprise de 152 m².

$5-S_{\rm ITUATION}$ juridique

Propriétaire: indivision CARTAL

6 – Urbanisme et réseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – Défermination de la Valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 1 824 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi:

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 1 824 € x 20 % = 364,80 €

total de l'indemnité de remploi : 364,80 €

indemnité globale : 2 188,80 €

8 – Durée de validité

Un an

9 - Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE: . .

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1880

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Acquisition d'une parcelle de terrain nu

Adresse du bien : secteur Saint Benoît sud 43750 Vals-près-le-Puy

Valeur vénale: 7 500 €

1 - Service consultant

SPL DU VELAY ALLAN LEVY

AFFAIRE SUIVIE PAR :

2 - Date de consultation

: 30/11/2018 : 30/11/2018

Date de réception

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AK 157 de 2 563 m² pour une emprise de 625 m².

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire: indivision BERNARD

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 7 500 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi:

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 % pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 €. 2 500 € x 15 % = 375 €

total de l'indemnité de remploi : 1 375,00 €

indemnité d'éviction du fermier : 233,60 €

indemnité globale : 9 108,60 €

8 – Durée de validité

Un an

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue MI-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgflp.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1879

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay
13 place du Breuil
43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Acquisition d'une parcelle de terrain nu

Adresse du bien : secteur Saint Benoît sud 43750 Vals-près-le-Puy

Valeur vénale : 11 268 €

1 - Service consultant

SPL DU VELAY ALLAN LEVY

Affaire suivie par :

2 - Date de consultation

: 30/11/2018

Date de réception

: 30/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du proiet envisage

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 89 de 4 483 m² pour une emprise de 939 m²

5 - SHUATION JURIDIQUE

Propriétaire: indivision EYRAUD

6 - Urbanisme et réseaux

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – DETERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 11 268 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 % pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 €. 6 268 € x 15 % = 940,20 €

total de l'indemnité de remploi : 1 940,20 €

indemnité d'éviction du fermier : 350,40 €

indemnité globale : 13 558,60 €

8 – Durée de validité

Un an

9 - Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1878

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Acquisition d'une parcelle de terrain nu

Adresse du bien : secteur Saint Benoit sud 43750 Vals-près-le-Puy

VALEUR VÉNALE: 5 076 €

1 - Service consultant

SPL DU VELAY

AFFAIRE SUIVIE PAR:

ALLAN LEVY

2 - Date de consultation

: 30/11/2018

Date de réception

: 30/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

$3-{ m O}$ pération soumise à l'avis du ${ m f D}$ omaine - description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 87 de 2 790 m² pour une emprise de 423 m².

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Jean-Luc et Béatrice IMBERT 9 route de Pranlary 43750 Vals près le Puy

6 – Urbanisme et réseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 5 076 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 € pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 €. 76 € x 15 % = 11,40 €

total de l'indemnité de remploi : 1 011,40 €

indemnité globale : 6 087,40 €

8 – Durée de validité

Un an

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue MI-carême BP 502

42007 Saint-Étlenne

Téléphone : 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dqfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1877

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Acquisition d'une parcelle de terrain nu

Adresse du bien : secteur Saint Benoît sud 43750 Vals-près-le-Puy

. .

VALEUR VÉNALE : 5 808 €

1 - Service consultant

SPL DU VELAY ALLAN LEVY

AFFAIRE SUIVIE PAR:

: 30/11/2018

2 - Date de consultation Date de réception

:30/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

3 - Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 86 de 2 860 m² pour une emprise de 484 m².

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Norbert MOURGUES 9 route de Pranlary 43750 Vals près le Puy

6 - Urbanisme et réseaux

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tenement immobilier est estimée à 5 808 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi:

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 € pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 €. 808 € x 15 % = 121,20 €

total de l'indemnité de remploi : 1 121,20 €

indemnité globale : 6 929,20 €

8 - Durée de validité

Un an

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1876

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay
13 place du Breuil
43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Acquisition d'une parcelle de terrain nu

Adresse du bien : secteur Saint Benoît sud 43750 Vals-près-le-Puy

Valeur vénale: 3 768 €

1 - SERVICE CONSULTANT

SPL DU VELAY

Affaire suivie par :

ALLAN LEVY

2 - Date de consultation

: 30/11/2018

Date de réception

: 30/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

 $3-{
m O}$ pération soumise à l'avis du ${
m D}{
m o}$ maine $-{
m d}{
m e}$ scription du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 84 de 2 246 m² pour une emprise de 314 m²

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire: succession Edmond HUGUENIN

6 - Urbanisme et réseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 3 768 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 3 768 € x 20 % = 753,60 €

total de l'indemnité de remploi : 753,60 €

indemnité globale : 4 521,60 €

8 - Durée de validité

Un an

9 — Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologic préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par: Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1875

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

. . . .

Désignation du bien : Acquisition d'une parcelle de terrain nu

ADRESSE DU BIEN: SECTEUR SAINT BENOIT SUD 43750 VALS-PRÈS-LE-PUY

VALEUR VÉNALE: 36 936 €

1 - Service consultant

SPL DU VELAY

AFFAIRE SUIVIE PAR :

ALLAN LEVY

2 - Date de consultation

: 30/11/2018

Date de réception

: 30/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

3-Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 83 de 9 474 m² pour une emprise de 3 078 m².

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Léon et Danièle PRADINES le Prunet Gendriac 43700 Coubon

6 - Urbanisme et reseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 36 936 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 % pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 € : 10 000 € x 15 % = 1 500 €
- · 10 % pour la fraction de l'indemnité principale supérieure à 15 000 € : 21 936 € x 10 € = 2 193,60 €

total de l'indemnité de remploi : 4 693,60 €

indemnité d'éviction du fermier : 1 148,50 €

indemnité globale : 42 778,10 €

8 – Durée de validité

Un an

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Jinandes Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1874

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien: Acquisition d'une parcelle de terrain nu

Adresse du bien : secteur Saint Benoit sud 43750 Vals-près-le-Puy

Valeur vénale: 8 256 €

1 - Service consultant

SPL DU VELAY

Affaire suivie par :

ALLAN LEVY

2 - Date de consultation

: 30/11/2018

Date de réception

: 30/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

3-Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 79 de 3 980 m² pour une emprise de 688 m².

5 - STITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Max HUGUENIN résidence La Fayette 1 rue de Sinety 43750 Vals près le Puy

6 - Urbanisme et reseaux

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 8 256 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 % pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 € : 3 256 € x 15 % = 488,40 €

total de l'indemnité de remploi : 1 488,40 €

indemnité d'éviction du fermier : 257,00 €

indemnité globale : 10 001,40 €

 $8-\mathbf{D}$ orée de validité

Un an

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone : 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par: Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1873

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Acquisition d'une parcelle de terrain nu

Adresse du bien : secteur Saint Benoît sud 43750 Vals-près-le-Puy

VALEUR VÉNALE: 7 092 €

1 - SERVICE CONSULTANT

SPL DU VELAY ALLAN LEVY

2 - Date de consultation

AFFAIRE SUIVIE PAR:

: 30/11/2018

Date de réception

: 30/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

$3-{\mathbf O}$ pération soumise à l'avis du ${\mathbf D}$ omaine — description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 78 de 3 757 m² pour une emprise de 591 m².

5 – Situation juridique

Propriétaire: indivision Chabanon

6 - Urbanisme et réseaux

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 7 092 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 % pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 € : 2 092 € x 15 % = 313,80 €

total de l'indemnité de remploi : 1 313,80 €

indemnité d'éviction du fermier : 220,10 €

indemnité globale : 8 625,90 €

 $8-\mathbf{D}$ urée de validité

Un an

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique

Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1872

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Acquisition d'une parcelle de terrain nu

ADRESSE DU BIEN : SECTEUR SAINT BENOIT SUD 43750 VALS-PRÈS-LE-PUY

VALEUR VÉNALE: 7 224 €

1 - Service consultant

SPL DU VELAY ALLAN LEVY

AFFAIRE SUIVIE PAR:

2 - Date de consultation

: 30/11/2018

Date de réception

: 30/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

3 - Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 77 de 4 628 m² pour une emprise de 602 m².

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire: Monsieur Pierre DUSSAP 23 avenue Boucicaut 71100 Châlon sur Saône

6 - Urbanisme et réseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 7 224 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 % pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 € : 2 224 € x 15 % = 333,60 €

total de l'indemnité de remploi : 1 333,60 €

indemnité d'éviction du fermier : 225,00 €

indemnité globale : 8 782,60 €

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

9 - OBSERVATIONS PARTICULIERES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT

Le 08/03/2017



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE HAUTE LOIRE

Pôle Pilotage et Animation du Réseau

Service des Domaines

Adresse: 17 rue des Moulins BP 10351

43012 LE PUY EN VELAY

Téléphone: 04-71-09-84-20 Fax: 04-71-05-96-47 Madame la Directrice départementale des finances publiques de Haute Loire

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : BOUCHET Franck

Téléphone: 04-71-09-84-61

Courriel: franck.bouchet@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2017 - 251 V 0094

à

Mairie de Vals Près le Puy

43750

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN: ENSEMBLE DE PARCELLES

ADRESSE DU BIEN: SECTEUR ST BENOÎT ET SAINT BENOÎT SUD 43750 VALS PRES LE PUY

VALEUR VÉNALE: 12 € le m² (soit 987 360 €)

1 – Service consultant Mairie de Vals Près le Puy

Affaire suivie par: Didier PORTAL

2 – Date de consultation : 01/03/2017

 Date de réception
 : 02/03/2017

 Date de visite
 : 08/03/2017

Date de constitution du dossier « en état » : 08/03/2017

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

Acquisition de parcelles dans le cadre d'un PUP (Projet Urbain Partenarial)

4 - Description du bien

Référence cadastrale : AL 68 contenance

11439 AL 73 1102 contenance AL 74 3942 contenance AL 75 contenance 1124 **AL 76** contenance 9073 AL 77 4628 contenance **AL 78** contenance 3757

AL 79	contenance	3980
AL 80	contenance	2123
AL 81	contenance	2364
AL 82	contenance	3682
AL 83	contenance	9474
AL 84	contenance	2246
AL 88	contenance	2632
AL 89	contenance	4483
AL 98	contenance	5023
AL 99	contenance	7600
AK 157	contenance	2563
AK 223	contenance	1045

Description du bien:

L'évaluation porte sur 19 parcelles en nature de terre, prés et taillis/landes. L'ensemble foncier forme deux îlots distincts d'une contenance globale de 8 ha 22 a 80 ca. Le site, en périphérie du bourg de Vals près le Puy sur un coteau, est orienté à l'Est.

Le premier îlot, proche du cimetière, regroupe les parcelles AK 157, AK 223, AL 88 et AL 89 pour une contenance totale de 1 ha 07 a 23 ca. La deuxième partie représente une superficie totale de 7 ha 15 a 57 ca.

Les parcelles, non viabilisées, sont accessibles à ce jour par le chemin de Pranlary. Toutefois dans le cadre d'une viabilisation, La création des accès et des réseaux ne pourra se faire que sur la partie basse des parcelles du fait d'une déclivité importante.

5 - SITUATION JURIDIQUE

- nom des propriétaires :

AL 68

/ LL 00	mar Book.
AL 73	PLANCHETTE Camille
AL 74	Ind. BERNARD
AL 75	Ind. CARTAL
AL 76	Cst BOYER TEYSSIER
AL 77	Ind. DUSSAP
AL 78	Ind. CHABANON
AL 79	HUGUENIN Max
AL 80	FARGIER Marie
AL 81	MICHAUD Géraldine
AL 82	Ind. LANGLADE RANQUET
AL 83	Ind. PRADINES
AL 84	HUGUENIN Edmond succ.
AL 88	CATINON Marie
AL 89	EYRAUD Paul
AL 98	Ind. MASCART PLANCHETTE
AL 99	GIRE Augusta
AK 157	Cst BERNARD COFFY
AK 223	Ind. CARTAL REIX

Ind. BOUET BOYER

⁻ situation d'occupation : libre

6 – Urbanisme et réseaux

Les parcelles sont situées en zone NA2 au Plan d'Occupation des Sols Le risque lié au mouvement du sol est faible (carte zermos)

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du bien est estimée à 12 € le m² (987 360 €) libre d'occupation.

8 - Durée de validité

12 mois

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour la Directrice départementale des finances publiques et par délégation,

Christophe LAVAL

Directeur du Pôle Pilotage et Animation du Réseau



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel; emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1800

Le 30 novembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Acquisition de parcelles de terrain nu

Adresse du bien : secteur Saint Benoît sud 43000 Vals-près-le-Puy

Valeur vénale : 94 752 € ou 12 € le m²

1 - Service consultant

AFFAIRE SUIVIE PAR:

SPL DU VELAY
ALLAN LEVY

2 - Date de consultation

: 13/11/2018

Date de réception

: 13/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

Acquisition de parcelles en nature de terres et de prés

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrains nus en terres et en prés concernant les parcelles suivantes :

Parcelle	Superficie totale	Superficie nécessaire	propriétaires
AL 75	1 124 m ²	0 m ²	Indivision CARTAL
AL 77	4 628 m²	602 m²	Pierre DUSSAPT
AL 78	3 757 m ²	591 m²	Indivision CHABANON
AL 79	3 980 m ²	688 m²	Max HUGUENIN
AL 83	9 474 m²	3 078 m ²	Léon et Danielle PRADINES
AL 84	2 246 m²	314 m²	Succession Edmond HUGUENIN
AL 86	2 860 m ²	484 m²	Norbert MOURGUES
AL 87	2 790 m ²	423 m²	Jean-Luc et Béatrice IMBERT
AL 89	4 483 m²	939 m²	Indivision EYRAUD
AK 157	2 563 m ²	625 m²	Indivision BERNARD
AK 223	1 045 m ²	152 m²	Indivision CARTAL
Total	38 950 m ²	7 896 m²	

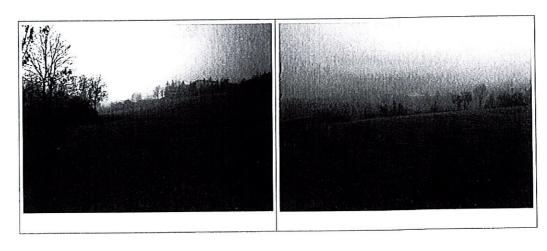
Les parcelles, non viabilisées, sont accessibles à ce jour par le chemin de Pranlary.

Elles sont situées sur un coteau orienté à l'est, en périphérie du bourg de Vals-près-le-Puy.

La parcelle AK 223 est un verger.

Les parcelles AK 157, AL 89, AL 83, AL 79, AL 78, AL 77 et AL 75 sont en nature de terres ou de prés et sont cultivées par un agriculteur.

Les parcelles AL 84, AL 86, AL 87 sont en nature de jardins.



5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaires: voir tableau ci dessus

6 – Urbanisme et réseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 94 752 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domanlales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone : 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole_evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1881

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Acquisition d'une parcelle de terrain nu

Adresse du bien : secteur Saint Benoit sud 43750 Vals-près-le-Puy

Valeur vénale: 1824 €

1 - SERVICE CONSULTANT

SPL DU VELAY ALLAN LEVY

2 - Date de consultation

AFFAIRE SUIVIE PAR :

: 30/11/2018

Date de réception

: 30/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

3-Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AK 223 de 1 045 m² pour une emprise de 152 m².

$5-S_{\rm ITUATION}$ juridique

Propriétaire: indivision CARTAL

6 – Urbanisme et réseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – Défermination de la Valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 1 824 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi:

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 1 824 € x 20 % = 364,80 €

total de l'indemnité de remploi : 364,80 €

indemnité globale : 2 188,80 €

8 – Durée de validité

Un an

9 - Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue MI-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE: . .

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1880

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Acquisition d'une parcelle de terrain nu

Adresse du bien : secteur Saint Benoît sud 43750 Vals-près-le-Puy

Valeur vénale: 7 500 €

1 - Service consultant

SPL DU VELAY ALLAN LEVY

Affaire suivie par :

: 30/11/2018

2 - Date de consultation

. 20/11/2010

Date de réception Date de visite

: 30/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 22/11/2018 : 30/11/2018

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AK 157 de 2 563 m² pour une emprise de 625 m².

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire: indivision BERNARD

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 7 500 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi:

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 % pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 €. 2 500 € x 15 % = 375 €

total de l'indemnité de remploi : 1 375,00 €

indemnité d'éviction du fermier : 233,60 €

indemnité globale : 9 108,60 €

8 – Durée de validité

Un an

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue MI-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgflp.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1879

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay
13 place du Breuil
43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Acquisition d'une parcelle de terrain nu

Adresse du bien : secteur Saint Benoît sud 43750 Vals-près-le-Puy

Valeur vénale : 11 268 €

1 - Service consultant

SPL DU VELAY ALLAN LEVY

Affaire suivie par :

2 - Date de consultation

: 30/11/2018

Date de réception

: 30/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du proiet envisage

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 89 de 4 483 m² pour une emprise de 939 m²

Propriétaire: indivision EYRAUD

6 - Urbanisme et réseaux

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – DETERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 11 268 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 % pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 €. 6 268 € x 15 % = 940,20 €

total de l'indemnité de remploi : 1 940,20 €

indemnité d'éviction du fermier : 350,40 €

indemnité globale : 13 558,60 €

8 – Durée de validité

Un an

9 - Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1878

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Acquisition d'une parcelle de terrain nu

Adresse du bien : secteur Saint Benoit sud 43750 Vals-près-le-Puy

VALEUR VÉNALE: 5 076 €

1 - Service consultant

SPL DU VELAY

AFFAIRE SUIVIE PAR:

ALLAN LEVY

2 - Date de consultation

: 30/11/2018

Date de réception

: 30/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

$3-{ m O}$ pération soumise à l'avis du ${ m f D}$ omaine - description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 87 de 2 790 m² pour une emprise de 423 m².

Propriétaire : Jean-Luc et Béatrice IMBERT 9 route de Pranlary 43750 Vals près le Puy

6 – Urbanisme et réseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 5 076 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 € pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 €. 76 € x 15 % = 11,40 €

total de l'indemnité de remploi : 1 011,40 €

indemnité globale : 6 087,40 €

8 – Durée de validité

Un an

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Põle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue MI-carême BP 502

42007 Saint-Étlenne

Téléphone : 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1877

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay
13 place du Breuil
43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Acquisition d'une parcelle de terrain nu

Adresse du bien : secteur Saint Benoît sud 43750 Vals-près-le-Puy

. .

VALEUR VÉNALE : 5 808 €

1 - Service consultant

SPL DU VELAY ALLAN LEVY

Affaire suivie par :

POLICE TO A PROPERTY OF THE PR

2 - Date de consultation

: 30/11/2018

Date de réception

:30/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

3 - Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 86 de 2 860 m² pour une emprise de 484 m².

Propriétaire : Norbert MOURGUES 9 route de Pranlary 43750 Vals près le Puy

6 - Urbanisme et réseaux

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tenement immobilier est estimée à 5 808 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi:

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 € pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 €. 808 € x 15 % = 121,20 €

total de l'indemnité de remploi : 1 121,20 €

indemnité globale : 6 929,20 €

8 - Durée de validité

Un an

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1876

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay
13 place du Breuil
43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Acquisition d'une parcelle de terrain nu

Adresse du bien : secteur Saint Benoît sud 43750 Vals-près-le-Puy

Valeur vénale: 3 768 €

1 - SERVICE CONSULTANT

SPL DU VELAY

Affaire suivie par :

ALLAN LEVY

2 - Date de consultation

: 30/11/2018

Date de réception

: 30/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

 $3-{
m O}$ pération soumise à l'avis du ${
m D}{
m o}$ maine $-{
m d}{
m e}$ scription du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 84 de 2 246 m² pour une emprise de 314 m²

Propriétaire: succession Edmond HUGUENIN

6 - Urbanisme et réseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 3 768 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 3 768 € x 20 % = 753,60 €

total de l'indemnité de remploi : 753,60 €

indemnité globale : 4 521,60 €

8 - Durée de validité

Un an

9 — Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologic préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par: Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1875

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

. . . .

Désignation du bien : Acquisition d'une parcelle de terrain nu

ADRESSE DU BIEN: SECTEUR SAINT BENOIT SUD 43750 VALS-PRÈS-LE-PUY

VALEUR VÉNALE: 36 936 €

1 - Service consultant

SPL DU VELAY

AFFAIRE SUIVIE PAR :

ALLAN LEVY

2 - Date de consultation

: 30/11/2018

Date de réception

: 30/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

3-Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 83 de 9 474 m² pour une emprise de 3 078 m².

Propriétaire : Léon et Danièle PRADINES le Prunet Gendriac 43700 Coubon

6 - Urbanisme et reseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 36 936 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 % pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 € : 10 000 € x 15 % = 1 500 €
- · 10 % pour la fraction de l'indemnité principale supérieure à 15 000 € : 21 936 € x 10 € = 2 193,60 €

total de l'indemnité de remploi : 4 693,60 €

indemnité d'éviction du fermier : 1 148,50 €

indemnité globale : 42 778,10 €

8 – Durée de validité

Un an

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Jinandes Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1874

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien: Acquisition d'une parcelle de terrain nu

Adresse du bien : secteur Saint Benoit sud 43750 Vals-près-le-Puy

Valeur vénale: 8 256 €

1 - Service consultant

SPL DU VELAY

Affaire suivie par :

ALLAN LEVY

2 - Date de consultation

: 30/11/2018

Date de réception

: 30/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

3-Opération soumise à l'avis du \mathbf{D} omaine - description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 79 de 3 980 m² pour une emprise de 688 m².

Propriétaire : Max HUGUENIN résidence La Fayette 1 rue de Sinety 43750 Vals près le Puy

6 - Urbanisme et reseaux

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 8 256 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 % pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 € : 3 256 € x 15 % = 488,40 €

total de l'indemnité de remploi : 1 488,40 €

indemnité d'éviction du fermier : 257,00 €

indemnité globale : 10 001,40 €

 $8-\mathbf{D}$ orée de validité

Un an

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone : 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par: Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1873

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Acquisition d'une parcelle de terrain nu

Adresse du bien : secteur Saint Benoît sud 43750 Vals-près-le-Puy

VALEUR VÉNALE: 7 092 €

1 - SERVICE CONSULTANT

SPL DU VELAY ALLAN LEVY

2 - Date de consultation

AFFAIRE SUIVIE PAR:

: 30/11/2018

Date de réception

: 30/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 78 de 3 757 m² pour une emprise de 591 m².

5 – Situation juridique

Propriétaire: indivision Chabanon

6 - Urbanisme et réseaux

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 7 092 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 % pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 € : 2 092 € x 15 % = 313,80 €

total de l'indemnité de remploi : 1 313,80 €

indemnité d'éviction du fermier : 220,10 €

indemnité globale : 8 625,90 €

 $8-\mathbf{D}$ urée de validité

Un an

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique

Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1872

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Acquisition d'une parcelle de terrain nu

ADRESSE DU BIEN: SECTEUR SAINT BENOIT SUD 43750 VALS-PRÈS-LE-PUY

VALEUR VÉNALE: 7 224 €

1 - Service consultant

SPL DU VELAY ALLAN LEVY

AFFAIRE SUIVIE PAR:

2 - Date de consultation

: 30/11/2018

Date de réception

: 30/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

3 - Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 77 de 4 628 m² pour une emprise de 602 m².

Propriétaire: Monsieur Pierre DUSSAP 23 avenue Boucicaut 71100 Châlon sur Saône

6 - Urbanisme et réseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 7 224 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 % pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 € : 2 224 € x 15 % = 333,60 €

total de l'indemnité de remploi : 1 333,60 €

indemnité d'éviction du fermier : 225,00 €

indemnité globale : 8 782,60 €

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

9 - OBSERVATIONS PARTICULIERES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1800

Le 30 novembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Acquisition de parcelles de terrain nu

Adresse du bien : secteur Saint Benoit sud 43000 Vals-près-le-Puy

Valeur vénale : 94 752 € ou 12 € le m²

1-Service consultant

SPL DU VELAY ALLAN LEVY

Affaire suivie par:

: 13/11/2018

2 – Date de consultation

: 13/11/2018

Date de réception

. 15/11/2010

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

3-Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Acquisition de parcelles en nature de terres et de prés



4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrains nus en terres et en prés concernant les parcelles suivantes :

Parcelle	Superficie totale	Superficie nécessaire	propriétaires
AL 75	1 124 m ²	0 m ²	Indivision CARTAL
AL 77	4 628 m²	602 m²	Pierre DUSSAPT
AL 78	3 757 m ²	591 m²	Indivision CHABANON
AL 79	3 980 m ²	688 m²	Max HUGUENIN
AL 83	9 474 m²	3 078 m ²	Léon et Danielle PRADINES
AL 84	2 246 m ²	314 m²	Succession Edmond HUGUENIN
AL 86	2 860 m ²	484 m²	Norbert MOURGUES
AL 87	2 790 m ²	423 m²	Jean-Luc et Béatrice IMBERT
AL 89	4 483 m ²	939 m²	Indivision EYRAUD
AK 157	2 563 m ²	625 m²	Indivision BERNARD
AK 223	1 045 m ²	152 m²	Indivision CARTAL
Total	38 950 m ²	7 896 m²	

Les parcelles, non viabilisées, sont accessibles à ce jour par le chemin de Pranlary.

Elles sont situées sur un coteau orienté à l'est, en périphérie du bourg de Vals-près-le-Puy.

La parcelle AK 223 est un verger.

Les parcelles AK 157, AL 89, AL 83, AL 79, AL 78, AL 77 et AL 75 sont en nature de terres ou de prés et sont cultivées par un agriculteur.

Les parcelles AL 84, AL 86, AL 87 sont en nature de jardins.



5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaires : voir tableau ci dessus

6 – Urbanisme et réseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 94 752 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

8 - Durée de validité

Un an

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT





DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique

Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1881

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay
13 place du Breuil
43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN NU

ADRESSE DU BIEN: SECTEUR SAINT BENOIT SUD 43750 VALS-PRÈS-LE-PUY

Valeur vénale: 1824€

1 – Service consultant SPL du Velay

Affaire suivie par : SPL du Velay

Allan LEVY

2 – Date de consultation : 30/11/2018

Date de réception : 30/11/2018

Date de visite : 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état » : 30/11/2018

3-Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AK 223 de 1 045 m² pour une emprise de 152 m².

Propriétaire: indivision CARTAL

6 - Urbanisme et réseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – DÉFERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 1 824 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 1 824 € x 20 % = 364,80 €

total de l'indemnité de remploi : 364,80 €

indemnité globale : 2 188,80 €

8 - Durée de validité

Un an

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique

Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dqfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1880

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN: ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN NU

Adresse du bien : secteur Saint Benoît sud 43750 Vals-près-le-Puy

Valeur vénale: 7 500 €

1 - Service consultant SPL du Velay

Affaire suivie par : SPL du Velay

2 - Date de consultation : 30/11/2018

Date de réception : 30/11/2018

Date de visite : 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état » : 30/11/2018

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AK 157 de 2 563 m² pour une emprise de 625 m².

Propriétaire: indivision BERNARD

6 - Urbanisme et réseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 7 500 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 % pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 €. 2 500 € x 15 % = 375 €

total de l'indemnité de remploi : 1 375,00 €

indemnité d'éviction du fermier : 233,60 €

indemnité globale : 9 108,60 €

8 – Durée de validité

Un an

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique

Missions Domaniales

Adresse: 11 rue MI-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1879

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay
13 place du Breuil
43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Acquisition d'une parcelle de terrain nu

Adresse du bien : secteur Saint Benoît sud 43750 Vals-près-le-Puy

Valeur vénale : 11 268 €

1 - Service consultant

SPL DU VELAY

ALLAN LEVY

2 – Date de consultation

: 30/11/2018

Date de réception

AFFAIRE SUIVIE PAR:

: 30/11/2018

Date de visite

: 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

3-Opération soumise λ l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 89 de 4 483 m² pour une emprise de 939 m².

Propriétaire: indivision EYRAUD

6 - Urbanisme et réseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 - DETERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 11 268 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 % pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 €. 6 268 € x 15 % = 940,20 €

total de l'indemnité de remploi : 1 940,20 €

indemnité d'éviction du fermier : 350,40 €

indemnité globale : 13 558,60 €

8 – Durée de validité

Un an

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1878

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay
13 place du Breuil
43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN: ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN NU

Adresse du bien : secteur Saint Benoît sud 43750 Vals-près-le-Puy

Valeur vénale : 5 076 €

1 - Service consultant SPL du Velay
Allan LEVY

AFFAIRE SUIVIE PAR:

2 - Date de consultation : 30/11/2018
Date de réception : 30/11/2018
Date de visite : 22/11/2018
Date de constitution du dossier « en état » : 30/11/2018

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - Description du bien

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 87 de 2 790 m² pour une emprise de 423 m².



Propriétaire : Jean-Luc et Béatrice IMBERT 9 route de Pranlary 43750 Vals près le Puy

6 - Urbanisme et réseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 5 076 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 € pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 €. 76 € x 15 % = 11,40 €

total de l'indemnité de remploi : 1 011,40 €

indemnité globale : 6 087,40 €

8 – Durée de validité

Un an

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique

Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1877

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay
13 place du Breuil
43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN: ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN NU

Adresse du bien : secteur Saint Benoît sud 43750 Vals-près-le-Puy

VALEUR YÉNALE: 5808€

1 – Service consultant SPL du Velay

Affaire suivie par : SPL du Velay

Allan LEVY

 2 - Date de consultation
 : 30/11/2018

 Date de réception
 : 30/11/2018

 Date de visite
 : 22/11/2018

 Date de constitution du dossier « en état »
 : 30/11/2018

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 -Description du bien

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 86 de 2 860 m² pour une emprise de 484 m².

Propriétaire: Norbert MOURGUES 9 route de Pranlary 43750 Vals près le Puy

6 - Urbanisme et réseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 5 808 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 € pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 €. 808 € x 15 % = 121,20 €

total de l'indemnité de remploi : 1 121,20 €

indemnité globale : 6 929,20 €

8 – Durée de validité

Un an

9 - Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique

Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par: Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1876

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay
13 place du Breuil
43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN: ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN NU

Adresse du bien : secteur Saint Benoît sud 43750 Vals-près-le-Puy

Valeur vénale : 3 768 €

1 - Service consultant SPL du Velay

Affaire suivie par:

SPL du Velay

Allan LEVY

2 - Date de consultation : 30/11/2018
Date de réception : 30/11/2018
Date de visite : 22/11/2018
Date de constitution du dossier « en état » : 30/11/2018

3 - Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 84 de 2 246 m² pour une emprise de 314 m².

Propriétaire: succession Edmond HUGUENIN

6 – Urbanisme et réseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 3 768 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 3 768 € x 20 % = 753,60 €

total de l'indemnité de remploi : 753,60 €

indemnité globale : 4 521,60 €

8 – Durée de validité

Un an

9 - Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Einances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique

Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par : Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1875

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay
13 place du Breuil
43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN: ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN NU

ADRESSE DU BIEN: SECTEUR SAINT BENOIT SUD 43750 VALS-PRÈS-LE-PUY

Valeur vénale : 36 936 €

1 - Service consultant SPL du Velay

Affaire suivre par :

Allan LEVY

 2 - Date de consultation
 : 30/11/2018

 Date de réception
 : 30/11/2018

 Date de visite
 : 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état » : 30/11/2018

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 83 de 9 474 m² pour une emprise de 3 078 m².

Propriétaire : Léon et Danièle PRADINES le Prunet Gendriac 43700 Coubon

6 – Urbanisme et réseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 36 936 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 % pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 € : 10 000 € x 15 % = 1 500 €
- 10 % pour la fraction de l'indemnité principale supérieure à 15 000 € : 21 936 € x 10 € = 2 193,60 €

total de l'indemnité de remploi : 4 693,60 €

indemnité d'éviction du fermier : 1 148,50 €

indemnité globale : 42 778,10 €

8 – Durée de validité

Un an

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Jinanges Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique

Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par: Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1874

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN: ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN NU

Adresse du bien: secteur Saint Benoit sud 43750 Vals-près-le-Puy

Valeur vénale: 8 256 €

1 - Service consultant

AFFAIRE SUIVIE PAR :

SPL DU VELAY ALLAN LEVY

2 - Date de consultation

: 30/11/2018 Date de réception : 30/11/2018 Date de visite : 22/11/2018

Date de constitution du dossier « en état »

: 30/11/2018

3 - Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 79 de 3 980 m² pour une emprise de 688 m².

Propriétaire : Max HUGUENIN résidence La Fayette 1 rue de Sinety 43750 Vals près le Puy

6 - Urbanisme et reseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 8 256 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 % pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 € : 3 256 € x 15 % = 488,40 €

total de l'indemnité de remploi : 1 488,40 €

indemnité d'éviction du fermier : 257,00 €

indemnité globale : 10 001,40 €

8 – Dorée de validité

Un an

9 — Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique

Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par: Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1873

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay
13 place du Breuil
43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN NU

Adresse du bien : secteur Saint Benoît sud 43750 Vals-près-le-Puy

Valeur vénale: 7 092 €

1 – Service consultant SPL du Velay

Affaire suivie par:

Affaire suivie par:

2 - Date de consultation : 30/11/2018
Date de réception : 30/11/2018
Date de visite : 22/11/2018
Date de constitution du dossier « en état » : 30/11/2018

3 - Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 78 de 3 757 m² pour une emprise de 591 m².

Propriétaire: indivision Chabanon

6 - Urbanisme et réseaux

RNI

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 7 092 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 % pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 € : 2 092 € x 15 % = 313,80 €

total de l'indemnité de remploi : 1 313,80 €

indemnité d'éviction du fermier : 220,10 €

indemnité globale : 8 625,90 €

8 – Durée de validité

Un an

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Finances Publiques

Emmanuel ROBERT



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

Pôle Gestion publique Missions Domaniales

Adresse: 11 rue Mi-carême BP 502

42007 Saint-Étienne

Téléphone: 04 77 47 86 98

POUR NOUS JOINDRE:

Affaire suivie par: Emmanuel ROBERT

Téléphone 04 77 47 85 98

Courriel: emmanuel.robert@dgfip.finances.gouv.fr ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf.: 2018-43251V1872

Le 3 décembre 2018

Le Directeur départemental des Finances Publiques de la Loire

à

Société Publique Locale du Velay 13 place du Breuil 43000 Le Puy-en-Velay

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN NU

Adresse du bien : secteur Saint Benoît sud 43750 Vals-près-le-Puy

VALEUR VÉNALE: 7 224 €

1 - Service consultant SPL du Velay

Affaire suivie par:

Allan LEVY

2 - Date de consultation : 30/11/2018
Date de réception : 30/11/2018
Date de visite : 22/11/2018
Date de constitution du dossier « en état » : 30/11/2018

3 - Opération soumise à l'avis du Domaine - description du projet envisagé

Acquisition d'une parcelle de terrain nu

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Dans le cadre d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique de droit commun pour création d'une voirie et d'équipements prévus dans un projet urbain partenarial, acquisition de terrain nu en terres et en pré concernant la parcelle AL 77 de 4 628 m² pour une emprise de 602 m².

Propriétaire: Monsieur Pierre DUSSAP 23 avenue Boucicaut 71100 Châlon sur Saône

6 - Urbanisme et réseaux

RNU

Dans le prochain PLU en cours d'adoption début 2019, zone AUc1

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

La valeur vénale du tènement immobilier est estimée à 7 224 €, compte tenu des caractéristiques actuelles, physiques et légales de ce tènement, des cessions de biens de même nature dans un environnement immédiat et des éléments de contexte.

indemnité de remploi :

- 20 % pour la fraction de l'indemnité principale inférieur ou égale à 5 000 €. 5 000 € x 20 % = 1 000 €
- 15 % pour la fraction de l'indemnité principale comprise entre 5 000 € et 15 000 € : 2 224 € x 15 % = 333,60 €

total de l'indemnité de remploi : 1 333,60 €

indemnité d'éviction du fermier : 225,00 €

indemnité globale : 8 782,60 €

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols et aléas miniers.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques, par délégation,

L'inspecteur des Fipances Publiques

Emmanuel ROBERT